



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
8 juillet 2014
à Toulouse - 11, boulevard des Récollets**

4.2.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

L'an deux mille quatorze, le huit juillet à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BAYONNE Serge BIASOTTO Franck BOISSON Dominique BROQUERE Gilles CALVET Brigitte COQUART Dominique DOITTAU Véronique FONTA Christian GRENIER Maurice GRIMAUD Robert LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette MEDINA Robert	MOLINA Jean-Louis RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSSO Ida SAINT-MELLION David SANCÉ Bernard SIMON Michel SUSIGAN Alain SUSSET Martine TABORSKI Catherine TOUTUT-PICARD Elisabeth URSULE Béatrice VIGNON ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude AREVALO Henri	FOREST Laurent GLATIGNY Michel
MURETAIN	
SUTRA Jean-François DELSOL Alain MARIN Pierre	LECLERCQ Daniel BEILLE Marc
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
MORINEAU Christine PACE Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
CCRCSA	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. GRIMAUD
BOLZAN Jean-Jacques, représenté par Mme TOUTUT-PICARD
CARLES Joseph, représenté par M. SIMON
HAJIJE Samir, représenté par Mme SUSSET
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MARIN Claude, représenté par M. SAVIGNY
MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA
SERP Bertrand, représenté par M. BROQUERE
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RAYNAL

Délégués titulaires excusés

BASELGA Michel
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis
FAURE Dominique

FRANCES Michel
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MIEGEVILLE Jean-Louis
MIRC Stéphane

MOUDENC Jean-Luc
PERE Marc
PLANTADE Philippe
SANCHEZ Francis
SERIEYS Alain
SUAUD Thierry
VIEU Annie

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude
GARCIA Mireille

LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert

RENAUX Catherine
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 40	Votants : 49
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 49

Il y a lieu d'examiner le Compte Administratif 2013, qui concorde avec le compte de gestion, et présente, comme ce dernier un excédent global de clôture de 188 786.41 €.

Il est rappelé que, dans la suite de l'approbation du SCoT, l'activité du SMEAT au cours de l'année 2013 s'est organisée, principalement selon deux grands axes :

- d'une part, les actions liées à la mise en œuvre du SCoT : mise en place d'un outil de veille active du SCoT ; poursuite du suivi des documents d'urbanisme et des autorisations d'aménagement commercial ; travail technique (associant le SMEAT et ses EPCI membres) sur les modalités de traduction de certaines dispositions du SCoT ;
- d'autre part, la réalisation (achevée le 12 décembre 2013) d'une 1^{ère} modification du SCoT (étant, en outre, rappelé qu'au titre de la procédure de Déclaration de projet « Innométo », initiée par le SICOVAL, le SMEAT a eu à se prononcer sur la mise en compatibilité du SCoT liée à ce projet, par délibération du 25 octobre 2013) ;

auxquels s'ajoutent la participation et la contribution du SMEAT aux travaux de l'InterSCoT.

L'exécution du budget 2013 traduit cette activité. Il est toutefois précisé que le solde, en recette de fonctionnement, qui était attendu du FEDER en 2013 (subventions au titre du projet Naturba, lequel est achevé depuis 2012) n'a pas pu, du fait de la durée des procédures de validation et de paiement des instances gestionnaires du programme européen, être versé au cours de l'exercice 2013, et doit donc être reporté en 2014.

Conséquence de ce retard de versement, le SMEAT a été amené à reporter, et à ré-inscrire au budget primitif 2014 la 2^{nde} partie (131 500 €) de son versement à l'AUAT au titre du programme partenarial 2013.

De ce fait, les principaux éléments du compte administratif 2013 se présentent de la manière suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	386 189.68 €
o Location et entretien locaux :	18 043.90 €
o Frais d'acte et contentieux	15 851.00 €
o Publications	34 888.29 €
o Contribution au titre du programme mutualisé de l'auat	276 000.00 €
o Autres dépenses administratives	41 406.49 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel	193 018.74 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	135 211.27 €
dont contribution au GIP InterSCoT	134 203.00 €
• Chapitre 042 : Opérations d'ordre Dotation aux amortissements	9 953.00 €

Montant total de dépenses de fonctionnement : 724 373.19 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Atténuation de charges	1 356.72 €
• Remboursement, subventions, participations	691 736.00 €
• Résultat de fonctionnement antérieur	167 805.09 €

Montant total de recettes de fonctionnement : 861 398.23 €.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant total de dépenses d'investissement : 0.00 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Excédent d'investissement reporté :	41 807.87 €
• Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) :	9 953.50 €

Montant total de recettes d'investissement : 51 761.37 €.

Il sera donc proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	724 373.19 €
• En recettes de fonctionnement à	861 398.23 €
• En dépenses d'investissement à	0.00 €
• En recettes d'investissement à	51 761.37 €

ce compte faisant ressortir un excédent :
en section de fonctionnement, de : 137 025.04 €
en section d'investissement, de : 51 761.37 €,
soit un total de 188 786.41 €

**Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article unique :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2013 du SMEAT, arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	724 373.19 €
• En recettes de fonctionnement à	861 398.23 €
• En dépenses d'investissement à	0.00 €
• En recettes d'investissement à	51 761.37 €

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 21 juillet 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC